

Le Havre, le 3 décembre 2019



A la suite de l'entrée en mouvement du SPIP du Havre, décidée en Assemblée générale le 28 novembre 2019, la majorité des personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP du Havre (PA, CPIP) s'est à nouveau réuni en Assemblée Générale ce jour.

Pour dénoncer l'application des nouvelles règles de mobilité imposées aux fonctionnaires des corps communs du ministère de la Justice, et aux personnels de la filière d'insertion et de probation, ont été votés :

- une journée SPIP mort le 10 décembre 2019 (date du CTM qui doit examiner les textes qui viennent détruire le droit à la mobilité des fonctionnaires) : boycott des temps institutionnels (réunion de service), absence de convocation, pas d'utilisation du logiciel métier APPI.
- La communication d'un courrier à la garde des sceaux, à la DAP, à la DI pour exprimer nos revendications,
- la tenue de nouvelles Assemblées générales : le mardi 10 décembre 2019, jour du CTM, le mardi 17 décembre, veille du CTM de repli.

Les agents de l'antenne Milieu Ouvert du SPIP du Havre sont également massivement mobilisés pour la journée d'action du 5 décembre 2019, contre la casse des retraites.

Défendre le maintien des règles de mobilité, c'est défendre une égalité de traitement des personnels, c'est défendre le service public et le service aux usagers !